

## **Informations pour remplir un formulaire de demande d'aide Covid-19**

### **Mesures d'aides au domaine social – solidarité envers les citoyens**

Le Fonds de soutien intervient au travers d'une aide financière ponctuelle, à fonds perdus, pour des dépenses considérées comme étant indispensables, dans le but d'éviter toute péjoration de la situation personnelle ou familiale, et/ou de favoriser la cohésion sociale et l'intégration socioprofessionnelle. L'objectif est de permettre à la personne concernée de régler des dépenses qui dépassent son budget et de prévenir ainsi l'indigence ou l'endettement.

Plus précisément, le Fonds intervient pour les dépenses suivantes :

- Logement ;
- Assurance maladie obligatoire (primes, participations, franchise et quote-part) ;
- Soins dentaires reconnus par un médecin dentiste conseil ;
- Frais de garderie des enfants ;
- Maintien du lien social (sport, culture, loisirs, etc.) ;
- Intégration socioprofessionnelle et formations courtes ;
- Selon les situations, intervention pour avancer les frais d'une faillite personnelle ou pour faciliter un désendettement au sens de la Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite.

Chaque requête sera évaluée de manière individuelle auprès de la Commission du Fonds de soutien.

### **Procédure**

Les requêtes sont présentées par écrit au moyen d'un formulaire « Demande d'aide au domaine social » ([www.gland.ch](http://www.gland.ch)), accompagné des pièces justifiant la situation financière du demandeur. Les requêtes sont adressées au Secrétariat Municipal, 38 Grand'Rue, 1196, Gland, ou à [social@gland.ch](mailto:social@gland.ch), avec la mention « Commission du Fonds de soutien – aide au domaine social ». Les requêtes acceptées seront notifiées aux requérant-e-s ou par courrier.

### **Annexes requises**

- ✓ Formulaire « Demande d'aide au domaine social » dûment rempli,
- ✓ Copie de la pièce d'identité/permis de séjour des membres majeurs du ménage,
- ✓ Copie du bail à loyer,
- ✓ Copie de la police d'assurance maladie et subside OVAM,
- ✓ Décision de taxation fiscale,
- ✓ Relevés postaux et bancaires sur lesquels figurent tous les mouvements financiers des trois derniers mois, y compris pour les enfants majeurs à charge,
- ✓ Justificatifs de tous les paiements du mois courant,
- ✓ Justificatif de la facture à payer et BVR ou références bancaires,
- ✓ En cas de rattrapage de loyer, l'engagement de la gérance à suspendre la résiliation de bail.

**\*La liste de documents demandés peut varier en fonction de la situation. Toute information complémentaire demandée par la Commission du Fonds doit être complétée dans le délai de 10 jours, sous risque d'annulation de la demande.**

Il n'existe pas de droit à l'octroi d'une aide financière. La décision est prise par la Commission du Fonds de soutien en application du Règlement. Elle peut faire l'objet d'un recours, par courrier recommandé, auprès de la Municipalité dans un délai de 30 jours suivant la réception du courrier.